



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Géographie, Aménagement, Environnement, Développement, parcours Transport, Mobilité, Environnement, Climat - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

**Président/e : Valérie FACCHINETTI, responsable pédagogique M1, MCF en Géographie**

**Membres :**

Thomas THEVENIN, responsable pédagogique M2, PR en Géographie  
Nadège MARTINY, responsable pédagogique M1 CClimAT, MCF en Climatologie  
Albin ULLMANN, responsable pédagogique du M1 CClimAT, MCF en Géographie/Climatologie

**Article 2 :**

La Directrice de l'UFR Sciences humaines est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 27 février 2023.

La Directrice de l'UFR Sciences humaines

  
Maryse GAIMARD